

LA TOURNÉE DE FORET MEDITERRANÉENNE

La forêt méditerranéenne : un atout pour le développement des territoires

*L'exemple de l'Ombrie, de la Toscane
et des Marches, en Italie centrale, mai 2007*

par Nicolas LUIGI

C'est dans le cadre des journées "La forêt méditerranéenne : un atout pour le développement des territoires" que Forêt Méditerranéenne a organisé cette tournée forestière. L'objectif était de voir comment dans ces régions, les intercommunalités italiennes prenaient en charge les politiques forestières locales. 21 personnes y ont participé. Nous remercions très vivement Nicolas Luigi, jeune ingénieur forestier, qui se joignait pour la première fois à une tournée de l'association, d'avoir bien voulu en rédiger ce très complet et riche compte rendu.

Introduction

« *Les montagnes de Cingoli racontent l'homme et ses usages séculaires ; liés à la valeur de la terre et à sa culture. Ainsi à la biodiversité, doivent s'ajouter l'agriculture et la sylviculture, dont elle découle* ». Cet extrait de l'allocution de bienvenue de Leonardo Lippi, président de la Communauté montagnarde de San Vicino résume à lui seul l'esprit de la dernière tournée de l'association Forêt Méditerranéenne en Italie centrale (dans les régions Ombrie, Toscane et Marches).

Par les exemples de la coopérative de la Marzolana, du bois de Montenero, de la Communauté agraire de Valnerino, des travaux de l'Institut expérimental pour la sylviculture d'Arezzo à Fontalcinaldo ou du Parc régional de la Maremma, cette tournée riche en échanges a permis de croiser les regards et les approches sur des thématiques extrêmement variées.

Le présent compte rendu traite de l'expérience de gestion collective de peuplements de chêne vert ou de charme-houblon (Cf. pp. 47 et 53), des méthodes de sylviculture des taillis méditerranéens par le maintien de réserves ou l'exploitation par bouquets (Cf. p. 47), de la dynamique des peuplements mélangés de pin d'Alep et de chêne vert

Le découpage territorial italien

En Italie, la décentralisation est beaucoup plus ancienne et « active » qu'en France.

Les régions correspondent aux régions françaises et sont découpées en Provinces (équivalent des départements) puis en Communautés montagnardes (équivalent de nos Etablissements publics de coopération intercommunale, EPCI) et en communes.



Fig. 1 :
Le découpage territorial italien :
l'exemple de la Toscane

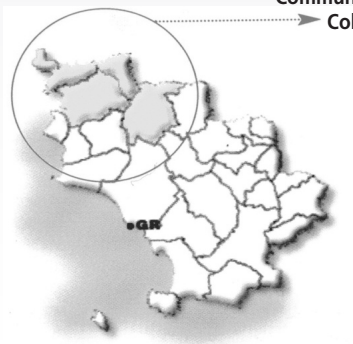
En haut les régions italiennes visitées.

Ci-contre les provinces de la région Toscane

Ci-dessous les communes composant la Communauté montagnarde des Collines métallifères



Communauté montagnarde des
Collines métallifères



(Cf. p. 59) ou encore de la problématique du renouvellement de peuplements artificiels de pins pignons sur le littoral toscan (Cf. p. 63).

Tous ces exemples ont en commun outre qu'ils sont observés dans le cadre des collectivités intercommunales, la notion de gestion forestière durable, matérialisée en Italie centrale par la recherche d'un vrai « compromis économique-socio-environnemental », auquel il faudrait, pour être complet, ajouter l'histoire et la culture locale.

Fig. 2 :

Le découpage communal de la Région Ombrie et la région du Lac Trasimène

